

Communiqué de presse - Mercredi 13 décembre 2023

## Patrick Ollier et Jeanne Bécart signent la convention Centres-Villes Vivants entre la Métropole du Grand Paris et la Ville de Garches



Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, et Jeanne BECART, Maire de Garches, ont signé le contrat Centres-Villes Vivants à l'Hôtel de Ville de Garches. Cet accord permet à la Métropole du Grand Paris de mobiliser une subvention de 500 000€ pour la revitalisation du centre-ville de Garches.

Depuis 2018, la Métropole du Grand Paris s'inscrit dans une démarche globale d'accompagnement des communes dans leurs projets de revitalisation, de réhabilitation et d'aménagement de leurs centres-villes. 65 communes ont bénéficié de subventions à

hauteur de 24,3 M€ à travers le programme Centres-Villes Vivants, suivi par Marie-Christine SEGUI, Conseillère métropolitaine déléguée aux Centres-Villes Vivants. A Garches, la subvention de 500 000 € sera dédiée au réaménagement de la place Saint Louis et de la place des Écoles, visant à améliorer significativement l'attractivité commerciale et le cadre de vie des habitants.

Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, Président du Conseil d'Administration de la Foncière Commerciale Centres-Villes Vivants déclare « *Suite au constat de la dévitalisation de 71 centres-villes des 131 communes de la Métropole, j'ai souhaité être utile à ces cœurs de ville en créant en 2018 le programme Centres-villes vivants. Je suis heureux que la ville de Garches puisse bénéficier de ce programme avec cette subvention de 500 000€. La foncière Centres-villes vivants est un outil qui a été créé avec cette même volonté d'alléger les communes dans la gestion et les financements utiles à la revitalisation de leurs centres-villes.* »

Jeanne BECART, Maire de Garches ajoute « *Les travaux qui commenceront en début d'année prochaine vont permettre à la Place Saint Louis et au Parvis des Ecoles de devenir des places vivantes tout au long de la semaine grâce à davantage de valorisation des commerces sous les arcades et de végétalisation afin que tous les Garchois puissent mieux se les approprier.* »

### La Foncière Commerciale Centres-Villes Vivants

Pour aller plus loin dans le portage foncier commercial, la Métropole du Grand Paris a créé, le 5 octobre dernier, la Foncière Commerciale Centres-Villes Vivants, qui a vocation à acquérir des murs et des baux commerciaux en cœur de ville pour le compte de ses communes, que ce soit dans le neuf ou dans l'ancien. Réunissant 5 actionnaires fondateurs (La Banque des Territoires, le Crédit Agricole, la CCI, la CMA et la SEMMARIS) autour de la Métropole du Grand Paris, la Foncière métropolitaine a une capacité d'investissement de près de 150 M€ sur 10 ans.

CONTACT PRESSE

[www.metropolegrandparis.fr](http://www.metropolegrandparis.fr)



DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS PRESSE

✉ [presse@metropolegrandparis.fr](mailto:presse@metropolegrandparis.fr)